

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

DÉCISION DU MAIRE n° 018 / 2022

Service : FINANCES
Tel : 04.76.29.80.03
ref. : CV/ YH / NS

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – EMPRUNT 1 500 000 € - ARKEA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-22, L 2122-23

VU la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire au Premier Adjoint, puis à défaut aux adjoints pris dans l'ordre du tableau et notamment son alinéa 2 l'autorisant à procéder, dans les limites des inscriptions budgétaires, à la réalisation de tous les emprunts destinés au financement de tous les investissements prévus par le budget,

CONSIDÉRANT la proposition commerciale de ARKEA en date du 7 Mars 2022,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : SOUSCRIPTION D UN CONTRAT DE PRÊT AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- **Prêteur** : ARKEA
- **Montant** : 1 500 000 €
- **Durée** : 15 ans
- **Index** : Taux fixe
- **Taux** : 1,33 %
- **Périodicité** : Trimestrielle
- **Base de calcul** 30/360
- **Profil d'amortissement** : Échéances constantes – Progressif
- **Remboursement anticipé** : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- **Frais de dossier** : 0,05 % du montant du contrat de prêt soit 750 €
- **Versement des fonds** : En une seule fois le 30/06/2022
- **Remboursement anticipé** : Possible à chaque échéance sans faculté de réemprunter, avec une indemnité actuarielle selon le calcul convenu dans l'offre de crédit et en respectant un préavis de 1 mois minimum

ARTICLE 2 : MISE EN PLACE

Monsieur le Monsieur le Maire de le Pont de Claix et Madame la trésorière de Vif sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.....

Cette recette est inscrite au budget principal sur l'imputation 1641 – chapitre 16

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 23/03/2022
- publication le 23/03/2022
- et (ou) notification Finances

A PONT DE CLAIX, le 22 mars 2022

Le Maire,
Christophe FERRARI.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : PLANQUOIS VILLE Maria

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Autres
Numéro de l'acte :	DEC_2022_018A
Date de la décision :	2022-03-22 00:00:00+01
Objet :	BUDGET PRINCIPAL EMPRUNT 1 500 000 € - ARKEA
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.3 - Emprunts
Identifiant unique :	038-213803174-20220322-DEC_2022_018A-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à jacqueline.jouffrey@ville-pontdeclaix.fr

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
038-213803174-20220322-DEC_2022_018A-AU-1-1_0.xml	text/xml	872
Nom original :		
DEC_2022_018_FINANCES.pdf	application/pdf	107816
Nom métier :		
99_AU-038-213803174-20220322-DEC_2022_018A-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	107816

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 mars 2022 à 15h10min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 mars 2022 à 15h10min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 mars 2022 à 15h10min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 mars 2022 à 15h20min56s	Reçu par le MI le 2022-03-23